



Les renseignements contenus dans le présent document sont susceptibles d'être modifiés au besoin mais sont à jour en date du 4 janvier 2021.

Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba

Foire aux questions

Foire aux questions générales

Qu'est-ce que l'apprentissage à distance?

- L'apprentissage à distance renvoie à l'enseignement reçu en dehors de la classe traditionnelle, avec l'assistance de la technologie et l'exécution des travaux de cours de façon parfois synchrone et parfois asynchrone. Il ne s'agit pas seulement d'une solution numérique. Il comporte diverses options d'apprentissage en temps réel et en différé. Certes, pour être efficace, l'apprentissage à distance requiert la participation active et la collaboration de l'élève et des parents ou des gardiens, mais les enseignants jouent un rôle clé en créant un environnement d'apprentissage favorable sous la direction d'un directeur. Les programmes d'études existants du gouvernement du Manitoba seront à la base de l'enseignement et de l'apprentissage. Des normes relatives à l'apprentissage à distance ont été établies pour uniformiser l'expérience des élèves partout au Manitoba.

Qu'est-ce que le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba?

- En partenariat avec le ministère de l'Éducation du Manitoba, les représentants des divisions scolaires des régions métropolitaines, rurales et du Nord ont fait équipe pour surveiller la conception et la mise en place du Centre de soutien à l'apprentissage du Manitoba. Le Centre fournit notamment :
 - un portail Web proposant un répertoire de ressources pour l'enseignement, l'apprentissage et le bien-être, qui contient un lien vers le portail pour les parents *Mon apprentissage chez moi*;
 - une équipe de soutien à l'apprentissage à distance composée de conseillers pédagogiques qui supervisent l'élaboration des ressources d'apprentissage, facilitent l'apprentissage professionnel, et offrent un encadrement en cours d'emploi à tous les éducateurs du Manitoba qui participent à l'apprentissage à distance;

- des enseignants certifiés offrant un apprentissage à distance aux divisions scolaires rurales qui n'ont pas la capacité d'offrir l'apprentissage à distance de la maternelle à la 8^e année;
- des agents de liaison de l'enseignement à domicile (enseignants certifiés et auxiliaires d'enseignement) qui apportent leur soutien à l'apprentissage aux élèves qui entreprennent pour la première fois leur éducation à domicile en raison de la COVID-19;
- une équipe de soutien qui offre ses services aux élèves qui peuvent avoir besoin d'aide sur les plans de la santé mentale et du bien-être, et aux élèves ayant des besoins spéciaux.

Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba offrira un soutien à l'apprentissage à distance à l'échelle du système scolaire, en particulier :

- aux élèves qui poursuivent leurs apprentissages à la maison, le soutien étant accordé en priorité aux petites divisions scolaires qui n'ont pas la capacité à offrir des services d'apprentissage à distance;
- aux élèves et à leurs familles qui font l'école à la maison en raison de la pandémie de COVID-19;
- aux élèves du Programme d'immersion française en situation d'apprentissage à distance qui peuvent profiter des stratégies d'expression orale améliorées.

Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba élargit les modèles d'apprentissage à distance existants, comme InformNet (l'apprentissage en ligne des écoles secondaires du Manitoba), l'Option des cours adaptés par l'enseignant et d'autres systèmes des divisions scolaires.

Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba est-il une école en ligne?

- Bien que doté d'enseignants qualifiés, le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba n'est pas une école en ligne. Les enseignants sont affectés aux écoles et aux élèves qui apprennent à la maison en raison de la COVID-19. Des agents de liaison de l'enseignement à domicile (enseignants et auxiliaires d'enseignement) sont également disponibles pour fournir des aides à l'apprentissage aux parents ou tuteurs qui choisissent l'apprentissage à la maison.

Qui peut accéder aux ressources fournies par le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba?

- Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba est conçu pour soutenir les enseignants, le personnel, les élèves et les parents ou gardiens. Les enseignants auront accès à une équipe de soutien à l'apprentissage à distance qui les aidera dans l'exécution des programmes d'apprentissage hybride et à distance, et en leur offrant des possibilités de perfectionnement professionnel.

Un soutien à l'apprentissage est offert aux élèves et aux familles qui choisissent l'apprentissage à la maison en raison de la COVID-19. Le répertoire de ressources situé sur le portail du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba contient du matériel d'apprentissage pour les enseignants qui peut être utilisé par les parents qui soutiennent l'apprentissage à la maison.

Le portail du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba est lié au site *Web Mon apprentissage à la maison* du ministère de l'Éducation, qui fournit des ressources aux parents et aux gardiens pour soutenir l'apprentissage à la maison.

Comment puis-je accéder au Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba?

- Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba est accessible par le biais d'un portail en ligne (voir <https://fr.mbremotelearning.ca/home>).

Comment le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba améliorera-t-il l'apprentissage à distance déjà offert par les écoles et les divisions scolaires?

- Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba offre une approche coordonnée aux enseignants, au personnel, aux élèves et aux parents et gardiens de toute la province.

Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba offrira un soutien à l'apprentissage à distance à l'échelle du système scolaire, en particulier :

- aux élèves qui poursuivent leurs apprentissages à la maison, le soutien étant accordé en priorité aux petites divisions qui n'ont pas la capacité à offrir l'apprentissage à distance, en partenariat avec la Division scolaire de St. James-Assiniboia;
- aux élèves et à leurs familles qui font l'école à la maison en raison de la pandémie de COVID-19;
- aux élèves du Programme d'immersion française en situation d'apprentissage à distance qui peuvent profiter des stratégies d'expression orale améliorées.

Un programme d'apprentissage à domicile sera offert aux élèves dans toutes les divisions scolaires et toutes les écoles indépendantes où il y a une demande et un besoin, en partenariat avec la Division scolaire de St. James-Assiniboia. La priorité sera donnée aux petites divisions scolaires qui, pour des raisons d'économie d'échelle, ne peuvent pas soutenir l'apprentissage à distance quand un parent ou un tuteur en fait la demande, ou quand l'apprentissage à distance optionnel est utilisé comme stratégie pour répondre aux mesures de santé publique. Quand elles n'ont pas la capacité nécessaire pour offrir l'apprentissage à distance, les écoles et les divisions scolaires peuvent se prévaloir des services d'enseignants offrant ce service, en soumettant une demande de service.

Comment puis-je accéder aux soutiens en santé mentale et bien-être offerts par le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba?

- Le personnel de l'école et les parents ou gardiens qui soutiennent l'apprentissage à distance peuvent accéder à l'équipe de soutien aux élèves en remplissant un formulaire de demande de soutien disponible sur la page Web de l'équipe de soutien sur le portail du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba (voir <https://fr.mbremotelearning.ca/home>).

Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba comprend une équipe de soutien aux élèves disponible pour :

- fournir du soutien direct et individuel aux élèves en général et aux élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'apprentissage et à leurs familles;
- assurer l'offre de mesures de soutien appropriées aux élèves et à leurs familles en collaborant avec les cliniciens scolaires des divisions scolaires;
- aider les familles à entrer en relation avec des organismes de santé mentale et de soutien en dehors du système scolaire, selon les besoins;
- offrir des consultations professionnelles et élaborer des documents pour favoriser le bien-être des enseignants;
- aider les enseignants à faire face aux répercussions sociales et affectives de l'apparition de cas confirmés de COVID-19 dans une école et aux répercussions générales de la pandémie dans la communauté scolaire;
- aider les parents à trouver le soutien en santé mentale nécessaire pour leurs enfants d'âge scolaire, et les aider à établir des liens avec leur école ou leur division locales pour maintenir ces services de soutien.

Les élèves ont-ils besoin de la technologie pour accéder aux ressources fournies par le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba?

- Une connexion Internet sera nécessaire pour accéder au répertoire de ressources d'apprentissage, mais tous les documents peuvent être téléchargés et imprimés pour être utilisés en différé.

Foire aux questions des enseignants

Quelles ressources pédagogiques sont disponibles?

- Le répertoire du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba contient les ressources pédagogiques suivantes :
 - Des expériences d'apprentissage par enquête ou par projet, en anglais et en français, qui visent les résultats d'apprentissage dans les quatre disciplines (langues, mathématiques, sciences et sciences humaines).
 - Ces expériences d'apprentissage sont élaborées et continueront d'être élaborées sous forme numérique et sous forme imprimée pour les personnes qui n'ont pas de connexion Internet. Elles sont conçues pour être effectuées en deux semaines ou moins, selon le niveau scolaire.
 - Des ressources qui améliorent et renforcent la capacité des enseignants du Manitoba à présenter en ligne l'enseignement de l'anglais et du français.
 - Pour ce faire, on leur fournit des stratégies et des pratiques, des outils et des ressources d'enseignement éprouvés et accessibles pour garder les élèves motivés et accélérer leur apprentissage.
 - L'accès à des ateliers interactifs en français pour soutenir les programmes de français et d'immersion française.
 - Les ateliers offrent aux élèves inscrits aux programmes de français et d'immersion française l'occasion de communiquer oralement en français dans des domaines comme les arts, la culture, etc. Les ateliers interactifs seront offerts de janvier à juin 2021 pendant les heures de classe régulières.

Un portail Web convivial permet d'avoir facilement accès au répertoire de ressources du Centre de soutien. Pour consulter le portail, rendez-vous à <https://fr.mbremotelearning.ca/repository>.

Combien de temps faut-il à un élève pour terminer chaque expérience d'apprentissage?

- La durée de l'expérience d'apprentissage dépend du type d'expérience d'apprentissage choisie. Les expériences d'apprentissage sont de durée variable. Certaines peuvent être terminées en environ une heure; les expériences par investigation peuvent prendre une à deux semaines, selon le niveau scolaire.
- Un portail Web convivial permet d'avoir facilement accès au répertoire de ressources du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba. Pour consulter le portail, rendez-vous à <https://fr.mbremotelearning.ca/repository>.

Dans quel format se présentent les ressources d'apprentissage?

- Les ressources d'apprentissage sont créées dans une variété de formats, tels que *Word*, *PDF*, *PowerPoint*, etc.

Un portail Web convivial permet d'avoir facilement accès au répertoire de ressources du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba. Pour consulter le portail, rendez-vous à <https://fr.mbremotelearning.ca/repository>.

Dois-je fournir aux élèves des ressources supplémentaires (par exemple, du texte ou une vidéo), ou est-ce que tout est contenu dans l'expérience d'apprentissage?

- Certaines expériences d'apprentissage peuvent nécessiter des ressources supplémentaires. Toutes les ressources nécessaires sont mentionnées dans l'aperçu qui se trouve sur la première page de chaque expérience d'apprentissage.

Quel type d'évaluation est inclus?

- Les évaluations varient avec chaque expérience d'apprentissage. Beaucoup comprennent des rubriques qui sont propres aux résultats d'apprentissage de chacun des programmes scolaires évalués pour chaque expérience. Les tâches de rédaction, les réflexions et les résumés d'investigations sont quelques exemples d'évaluations incluses dans les expériences d'apprentissage.

Puis-je adapter les ressources d'apprentissage qui se trouvent sur le site Web du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba?

- Oui. Chaque expérience d'apprentissage est fournie en format PDF et sous la forme d'un document *Word*. Ainsi, les enseignants ont la souplesse voulue pour adapter chaque expérience pour mieux répondre aux besoins de chacun des élèves de leur classe.

Les ressources sont-elles destinées à être fournies de manière synchrone ou asynchrone?

- Les ressources d'apprentissage ont été mises au point pour l'apprentissage synchrone et asynchrone.

De quelle technologie ai-je besoin pour enseigner ces expériences d'apprentissage? De quelle technologie mes élèves ont-ils besoin?

- Les enseignants devront avoir accès à un ordinateur, une plateforme d'apprentissage telle que *MS Teams*, *Seesaw*, etc., et à Internet. Lorsque le service Internet est disponible à la maison, les élèves auront besoin d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone cellulaire et d'une plateforme d'apprentissage comme *MS Teams*, *Seesaw*, etc. Dans le cas contraire, les options imprimées avec contact téléphonique (ou une autre solution) seront explorées lors de discussions avec les parents ou gardiens de l'élève et l'école.

Où puis-je trouver des services de soutien sur l'enseignement à distance ou en ligne?

- Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba comprend divers services de soutien pour l'enseignement en ligne.
 - Le *Cadre d'apprentissage à distance du Manitoba* comprend des stratégies d'enseignement dans un environnement en ligne (consultez la page <https://fr.mbremotelearning.ca/home> et sélectionnez *Cadre*).
 - Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba comprend également des conseils et des tutoriels sur les plateformes d'apprentissage des élèves, ainsi que des liens vers des ressources en ligne (consultez la page <https://fr.mbremotelearning.ca/professional-learning>).
 - Une équipe de soutien à l'apprentissage à distance dédiée à la conception du dépôt de ressources d'apprentissage et à la fourniture d'un encadrement pédagogique et d'un apprentissage professionnel fait partie du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba. Pour accéder à l'équipe de soutien à l'apprentissage, consultez la page <https://fr.mbremotelearning.ca/support-team> et remplissez un formulaire de demande de service.

Offrez-vous un perfectionnement professionnel sur la mise en œuvre de l'apprentissage à distance?

- Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba contient des services de soutien à l'apprentissage professionnel en anglais et en français pour les enseignants. Ces services de soutien se concentrent sur la pédagogie et les pratiques prometteuses pour la mise en œuvre de l'apprentissage à distance, ainsi que sur divers modèles de mise en œuvre et stratégies à haut rendement pour les enseignants soutenant les élèves dans des environnements d'apprentissage en ligne à faible technologie ou sans technologie (consultez la page <https://fr.mbremotelearning.ca/professional-learning>).

À qui dois-je m'adresser si j'ai des problèmes avec la plateforme d'enseignement?

- Vous pouvez communiquer avec l'équipe de soutien du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba en consultant la page <https://fr.mbremotelearning.ca/support-team> et en remplissant un formulaire de demande de service.

Comment puis-je communiquer avec les parents?

- Les enseignants peuvent communiquer avec les parents au moyen de plateformes en ligne telles que *MS Teams* et *Seesaw*, les appels téléphoniques et les courriels.

Je suis un enseignant certifié au Manitoba, mais je n'enseigne pas au Manitoba. Puis-je quand même utiliser ces ressources?

- Les ressources du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba sont en libre accès et sont disponibles en ligne. Les ressources sont liées aux programmes d'études du Manitoba.

Je suis un enseignant en formation initiale. Puis-je utiliser ces ressources dans mon stage?

- Les ressources du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba sont en libre accès et sont disponibles en ligne. Les ressources sont liées aux programmes d'études du Manitoba.

Foire aux questions pour les parents

L'utilisation du matériel d'apprentissage figurant sur le site Web du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba est-elle payante?

- Non. Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba offre des ressources aux enseignants et aux parents et gardiens, et ce, sans frais.

Puis-je garder mon enfant à domicile et utiliser vos ressources pour soutenir son apprentissage?

- Les parents ou gardiens qui choisissent l'apprentissage à domicile pour leurs enfants peuvent accéder aux ressources pour soutenir l'apprentissage à domicile. Les ressources d'apprentissage du répertoire de ressources d'apprentissage du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba sont facilement accessibles au moyen d'un portail en ligne convivial (consultez la page <https://fr.mbremotelearning.ca/repository>).

Les parents/gardiens peuvent accéder au site Web *Mon apprentissage chez moi* du ministère de l'Éducation du Manitoba à l'adresse www.edu.gov.mb.ca/k12/mylearning/index.html et au site Web *Mon enfant à l'école* du ministère de l'Éducation du Manitoba (consultez la page www.edu.gov.mb.ca/m12/monenfant/index.html) pour obtenir des ressources supplémentaires permettant de soutenir l'apprentissage à domicile.

Mon enfant peut-il participer à un apprentissage à distance à temps plein avec les enseignants du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba?

- Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba offrira un apprentissage à distance aux élèves inscrits dans les écoles du Manitoba lorsque cela est demandé et nécessaire. La priorité sera accordée aux petites divisions scolaires qui, pour des raisons d'économie d'échelle, ne peuvent pas soutenir l'apprentissage à distance quand un parent ou un gardien en fait la demande, ou quand l'apprentissage à distance optionnel est utilisé comme stratégie pour répondre aux mesures de santé publique. Les élèves qui reçoivent des programmes d'apprentissage à distance du

Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba resteront inscrits dans leurs écoles locales. Les élèves affectés à un enseignant du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba par l'intermédiaire de leur école d'attache recevront un apprentissage à distance, comme il est indiqué dans les *Normes relatives à l'apprentissage à distance du ministère de l'Éducation du Manitoba* (consultez la page www.edu.gov.mb.ca/m12/covid/appui/docs/norme_apprentissage_distance.pdf). Ces normes incluent l'apprentissage synchrone et asynchrone.

Les parents ou les gardiens qui décident de faire participer leurs enfants à l'apprentissage à distance devront s'engager à poursuivre le programme pendant le reste de l'année scolaire. Cela permettra de garantir la continuité du programme et de minimiser les effets perturbateurs sur l'apprentissage. Avant de désigner l'enseignant à distance qui s'occupera d'un élève, l'école communiquera avec les parents ou les gardiens pour les informer; et ceux-ci autoriseront l'enseignant à communiquer les renseignements sur l'élève au Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba.

Combien d'heures par jour mon enfant doit-il travailler?

- Si votre enfant participe à un apprentissage à distance complet offert par un enseignant du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba, l'enseignant respectera les Normes relatives à l'apprentissage à distance du ministère de l'Éducation du Manitoba, tel qu'il est indiqué ci-dessous :

L'enseignant désigné coordonnera **l'enseignement en ligne en temps réel** pour tous les élèves inscrits dans sa classe. Les élèves doivent être disponibles pour des temps d'apprentissage en temps réel (synchrone — *MS Teams* ou équivalent), tel qu'il est indiqué ci-dessous :

- De la 1^{re} à la 4^e année : de cinq à six heures d'enseignement (synchrone) par semaine
- De la 5^e à la 8^e année : de sept à huit heures d'enseignement (synchrone) par semaine
- De la 9^e à la 12^e année : deux heures par cours (synchrone) par semaine

Travail indépendant : Les devoirs des élèves seront fonction des résultats d'apprentissage du programme d'études du Manitoba. Les devoirs seront différenciés pour répondre aux besoins des élèves en matière d'apprentissage. Le travail indépendant peut inclure de la lecture, de la visualisation et des exercices basés sur des vidéos préenregistrées, ainsi que la participation à un apprentissage basé sur des projets. Un soutien aux parents ou gardiens peut être nécessaire. Le travail indépendant des élèves devra au minimum avoir les durées suivantes :

- De la 1^{re} à la 4^e année : deux heures et demie par jour
- De la 5^e à la 8^e année : trois heures par jour
- De la 9^e à la 12^e année : une heure par cours par jour

Maternelle : Les élèves auront chaque jour une à deux heures d'apprentissage par le jeu. Les enseignants de la maternelle auront des contacts avec les élèves, ainsi qu'avec les parents ou gardiens au moins une fois par semaine afin de faciliter les relations, d'apporter un soutien et de donner des idées d'apprentissage par le jeu.

L'enseignant à distance de mon enfant n'a pas communiqué avec moi. Comment le joindre?

- Si l'enseignant du Centre de soutien à l'apprentissage à distance de votre enfant n'a pas communiqué avec vous, communiquez avec le directeur du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba à l'adresse principal@mbremotelearning.ca.

Avec qui dois-je communiquer si nous avons des difficultés à utiliser la technologie ou à nous connecter à Internet?

- Vous pouvez communiquer avec le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba à l'adresse inquiries@mbremotelearning.ca.

En tant que parent, quel rôle dois-je jouer dans l'apprentissage de mon enfant auprès du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba?

- Les parents et les gardiens devront participer et apporter un soutien, qui variera en fonction de l'âge de l'élève et de sa capacité à travailler de manière autonome. En tant que parent, votre rôle est :
 - d'exercer une surveillance et de faciliter l'apprentissage des élèves;
 - d'aider l'élève à garder un intérêt pour les expériences d'apprentissage;
 - d'informer l'enseignant du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba de la présence de l'élève;
 - de faire part de ses préoccupations ou de ses questions à l'enseignant du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba;
 - de fournir la connectivité, là où c'est possible et accessible;
 - d'encourager votre enfant à respecter l'entente relative à l'étiquette Web.

De quelle technologie et de quel matériel mon enfant a-t-il besoin pour soutenir son apprentissage? Seront-ils fournis?

- L'apprentissage à distance nécessite un ordinateur portable muni d'une caméra ainsi qu'une connexion à Internet. En ce qui concerne les élèves ne pouvant pas accéder à Internet, le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba explorera la possibilité de fournir des documents papier et d'assurer les contacts par téléphone (ou un autre moyen).

Dois-je installer quelque chose sur mon ordinateur ou appareil?

- L'apprentissage à distance nécessitera l'utilisation d'une plateforme d'apprentissage, telle que *MS Teams*, *Seesaw*, etc. Le Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba ou l'école de votre enfant vous aidera à installer des plateformes d'apprentissage.

Je fais l'école à domicile. Y a-t-il un aide-enseignant ou un tuteur auquel mon enfant peut s'adresser pour obtenir de l'aide?

- Les enseignants et les auxiliaires d'enseignement du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba (agents de liaison de l'enseignement à domicile) seront disponibles pour fournir un soutien à l'apprentissage aux élèves de la maternelle à la 8^e année qui sont nouveaux dans l'apprentissage à domicile en raison de la COVID-19. L'apprentissage sera axé sur le travail indépendant ponctué de vérifications régulières et nécessitera la participation du parent ou gardien. Les ressources d'apprentissage offertes se concentreront sur les domaines du programme d'études des arts du langage (anglais), des mathématiques, des sciences et des sciences humaines. Les élèves en apprentissage à domicile resteront inscrits à l'enseignement à domicile du ministère de l'Éducation du Manitoba.

Je fais l'école à domicile. Mes enfants auront-ils accès à la technologie?

- Les enfants en apprentissage à domicile devront fournir leur propre technologie. S'ils n'ont pas accès à la technologie, les ressources d'apprentissage peuvent être téléchargées et imprimées.

Les parents ou gardiens des élèves en apprentissage à domicile peuvent demander le soutien des enseignants du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba en communiquant avec le directeur du Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba à l'adresse principal@mbremotelearning.ca.

Si mon enfant est malade et ne peut effectuer aucun travail un jour donné, dois-je en parler à quelqu'un? À qui dois-je m'adresser et comment?

- Si votre enfant est inscrit au Centre de soutien à l'apprentissage à distance du Manitoba par l'intermédiaire de son école d'attache, sa présence sera enregistrée. Votre enfant devra peut-être se rendre à l'école (ou ailleurs) pour les évaluations ainsi que les discussions avec les enseignants et les administrateurs scolaires, en fonction des besoins.